



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210212-2021010204bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du jeudi 4 février 2021

Objet : Approbation d'une convention d'objectifs et de soutien avec la Collectivité de Corse et l'association Musanostra 2020-2022

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 30 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 février à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame Leslie PELLEGRINI ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Madame Lauda GUIDICELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur TIERI Paul ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame De GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur de CASALTA Jean Sébastien à Madame VESPERINI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/JUIL/03/10 en date du 31 juillet 2020 portant Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2020;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 février 2021 ;

Considérant que l'association Musanostra est une association Loi 1901 créée en mars 2008 par des citoyens corses désireux de partager leur goût pour la création artistique et particulièrement pour la création littéraire, qu'elle soit corse, française ou étrangère.;

Considérant le projet artistique et culturel de l'association se structurant autour des axes d'activités suivants :

- Promouvoir la rencontre avec les œuvres et leurs auteurs
- Travailler avec les acteurs de la filière économique du livre pour valoriser leur action
- Eduquer la sensibilité des plus jeunes et attiser leur curiosité pour les textes
- Animer et susciter le débat au sein de la société civile autour des œuvres
- Promouvoir l'utilisation de la langue corse;

Considérant que l'association Musanostra représente un élément majeur de développement culturel ;

Considérant que la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'association Musanostra entendent conclure une convention triennale et tripartite 2020-2022 pour favoriser un développement pérenne des activités de l'association sur le territoire ;

Considérant que la présente convention n'a pu être finalisée qu'en décembre 2020 et qu'elle n'a pas d'incidence financière pour la première année d'exercice étant donné que la Ville a attribué une subvention de 2 500 € à l'association Musanostra ;

Considérant que la participation de la Ville au soutien du programme d'activités de l'association Musanostra sera fixée par avenant financier annuel pour les exercices suivants.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la convention triennale et multipartite d'objectifs et de soutien 2020-2022 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'Association Musanostra telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention triennale et multipartite d'objectifs et de soutien 2020-2022 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'association Musanostra.

Article 3 :

- **Précise que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 compte 6574 sous fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 12/02/2021

Qualité : MAIRE